



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/TC/4

Commission de la coopération technique

TC

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Application de l'Accord tripartite pour le droit d'association et la démocratie en Colombie

1. Le Bureau a informé régulièrement les membres du Conseil d'administration des progrès accomplis dans le cadre de l'application de l'**Accord tripartite pour le droit d'association et la démocratie** (ci-après l'Accord tripartite), auquel ont souscrit les représentants du gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs de la Colombie.
2. L'accord, qui a été présenté à la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail lors de sa 95^e session (2006)¹ et au Conseil d'administration lors de sa 297^e session (novembre 2006)², contient l'engagement de promouvoir le travail décent et de défendre les droits fondamentaux des travailleurs, de leurs dirigeants syndicaux et de leurs organisations, en ce qui concerne en particulier la vie, la liberté syndicale, la liberté d'association et d'expression, la négociation collective, ainsi que la liberté d'entreprendre pour les employeurs.
3. En vue de l'application de l'accord, le gouvernement colombien s'était engagé à fournir les ressources économiques permettant de garantir la concrétisation des objectifs mentionnés. Pour leur part, les mandants ont demandé au Bureau de se mettre en quête de ressources supplémentaires pour la coopération technique.
4. Le Bureau souhaite souligner, comme les années précédentes, la collaboration continue et spontanée du gouvernement de la Colombie, ainsi que la disponibilité des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, à l'heure de traiter des thèmes inclus dans l'Accord tripartite. Dans la même veine, le gouvernement de la Colombie consent un apport économique important en vue de la réalisation des objectifs fixés, apport qui, en 2010, s'est monté à 1 122 621 dollars des Etats-Unis. Quant à l'OIT, grâce aux résultats qu'elle a obtenus auprès d'autres donateurs, elle met en œuvre des initiatives qui, pour la période 2009-2012, correspondent à ce jour à une mobilisation de ressources d'un montant de 2 238 171 dollars des Etats-Unis.

¹ *Compte rendu provisoire* n° 24, Conférence internationale du Travail, 95^e session, 2006, paragr. 8.

² Document GB.297/TC/5/2.

5. Dans le cadre des objectifs de l'accord et par le biais de diverses initiatives, le concept de **travail décent** a été diffusé lors d'événements de participation massive, qui ont rassemblé plus de 9 000 personnes dans cinq villes du pays (Antioquia, Bogotá, Cali, Carthagène et Monteria); 1 381 membres des organisations d'employeurs et de travailleurs ont reçu une formation, et une assistance technique a été fournie à la Commission permanente de concertation des politiques sociales et salariales (CPCPLS) et aux sous-commissions départementales afin de renforcer la pertinence et l'efficacité du **dialogue social** dans le pays. Ainsi, les mandants ont pu trouver le moyen, à travers le dialogue social, d'élaborer des plans de travail décent dans certaines municipalités et de donner la priorité à celles qui étaient susceptibles de favoriser un effet positif dans les relations du travail et les conditions de travail à relativement court terme. Simultanément, une formation est dispensée aux équipes locales de promotion du travail décent, et il faut espérer que cette stratégie se révélera utile pour dynamiser les processus locaux et renforcer la capacité des partenaires sociaux de produire des résultats pertinents au vu de la réalité qui est la leur.
6. Pour promouvoir les **droits fondamentaux au travail**, la stratégie de coopération technique vise notamment la formation d'officiers de justice en vue de l'application des normes internationales du travail dans les décisions de justice et l'enseignement de ces normes dans les écoles de droit des principales universités du pays. A cette fin, un lien professionnel important a été établi avec l'Ecole de la magistrature grâce auquel, pendant l'année 2010, 169 fonctionnaires du secteur judiciaire ont pu être formés, ainsi que certains membres du monde académique. Concernant 2011 et dans le cadre de la visite de la mission tripartite de haut niveau en Colombie, le ministère de la Protection sociale a signé une lettre d'engagement aux termes de laquelle il alloue 300 000 dollars des Etats-Unis au suivi de cette mesure et au soutien du fonctionnement de la Commission spéciale du traitement des conflits déferés à l'OIT (CETC-OIT).
7. En matière de **dialogue social**, un manuel a été publié pour instaurer la confiance entre les partenaires sociaux, et un recueil de pratiques utiles mises en œuvre au niveau local a été élaboré en tant qu'instrument de travail. De plus, des profils sociaux et du travail de la majorité des départements du pays ont été publiés et ils constituent un instrument important pour promouvoir la pertinence du dialogue social dans les sous-commissions départementales.
8. Comme la promotion de la **négociation collective** reste l'un des principaux défis lancés par l'Accord tripartite, le Bureau a développé des activités de diffusion de certaines pratiques qui ont permis aux employeurs et aux travailleurs de négocier des accords et qui ont démontré la possibilité de progresser dans ce domaine.
9. Dans le domaine de la **promotion des entreprises**, et à la demande de l'Association nationale des entrepreneurs de Colombie (ANDI), une étude a été menée à bien pour analyser la compétitivité des entreprises dans le cadre des droits fondamentaux au travail; les membres de l'association ont reçu une formation tant au niveau national que départemental, en matière de développement de l'esprit d'entreprise et de travail décent.
10. Pour ce qui est des **contenus sectoriels**, qui renforcent le dialogue social autour de thèmes concrets, les travaux se poursuivent en vue de la *promotion d'entreprises durables et responsables* dans les secteurs de la floriculture à Cundinamarca et du textile à Antioquia. De même, des mesures sont mises au point pour promouvoir l'élaboration de *politiques migratoires dans le domaine du travail*, et la stratégie nationale en vue de l'*éradication du travail des enfants* continue de bénéficier du soutien de l'IPEC.
11. Actuellement, le Bureau négocie de **nouvelles initiatives de coopération technique** qui permettraient de fournir une assistance technique et un appui: au renforcement des instances nationales et départementales de dialogue social; à l'élaboration de plans de

promotion du travail décent au niveau municipal; à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie permettant d'aborder la situation des relations du travail dans le secteur minier des départements du Cesar, de la Guajira et du Magdalena; et à l'élaboration de politiques locales de l'emploi. Dans le cadre de l'Accord tripartite, le gouvernement a réaffirmé sa disponibilité s'agissant de fournir de nouvelles ressources, et le ministère du Travail du Canada a également proposé une contribution complémentaire. Ces contributions sont estimées à 1,5 million de dollars des Etats-Unis pour 2011.

12. Comme cela a été précisé dans divers documents et déclarations, les efforts visant à soutenir les progrès réalisés à ce jour doivent être maintenus et même accrus pour poursuivre la réalisation des engagements pris dans l'**Accord tripartite**.

Genève, le 10 mars 2011

Document soumis pour information

Annexe

Projets en Colombie	Dates d'exécution	Objectif/Impact	Source de financement	Montant en dollars E.-U.
Renforcement du dialogue social et de la concertation en Colombie	2010	Les mandants de l'OIT en Colombie ont amélioré leurs connaissances et leurs capacités d'assurer l'application des normes internationales du travail pour promouvoir le travail décent dans le pays. Des universités sélectionnées ont incorporé les concepts des droits fondamentaux et du travail décent dans les programmes d'études de certaines facultés de droit. La capacité des fonctionnaires des services judiciaires a été renforcée en matière d'application des normes internationales du travail dans les décisions de justice. Le caractère institutionnel du dialogue social a été renforcé, notamment au niveau local, par le biais de l'amélioration des compétences techniques des partenaires sociaux pour interagir, négocier et adopter des ordres du jour tripartites.	Ministère de la Protection sociale de la Colombie	1 122 621
Renforcement du dialogue social de la Commission permanente de concertation des politiques sociales et salariales et ses organes connexes en Colombie	2009 - mars 2011	Le caractère institutionnel du dialogue social a été renforcé au niveau local par l'amélioration du fonctionnement, de la cohérence et de la connaissance des instruments techniques et opérationnels de planification et de gestion des sous-commissions départementales de concertation. Les partenaires sociaux au niveau local ont amélioré leurs capacités techniques en matière de dialogue et de négociation sociale.	Ministère du Travail du Canada	267 615
Promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail	2009-2011	L'institutionnalisation du dialogue tripartite a été promue par le biais de l'assistance technique à la Commission permanente de concertation des politiques sociales et salariales et à la Commission spéciale du traitement des conflits déferés à l'OIT (CETC-OIT). Grâce à des ateliers de formation et à la diffusion du matériel du BIT, le système judiciaire est désormais mieux équipé pour résoudre les cas de violation de la législation du travail et des normes internationales du travail. Des fonctionnaires du gouvernement et des partenaires sociaux ont été formés afin d'être mieux préparés à la résolution des conflits du travail et à la négociation d'accords collectifs.	Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique	950 000
Promotion d'entreprises durables et responsables	2010-2012	Le programme, qui vient d'être lancé, a pour objectif de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises des secteurs de la floriculture (Cundinamarca) et du textile (Antioquia) améliorent leur durabilité tout en réduisant leur pollution de l'environnement et en augmentant leur productivité et leur compétitivité pour pouvoir ainsi offrir des emplois plus durables et plus décents.	Gouvernement de la Suisse	526 119
Décentralisation de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants à Tolima	2010 - mars 2011	La capacité de dix municipalités du département de Tolima est en train d'être renforcée pour qu'elles soient à même de promouvoir la restitution des droits fondamentaux, la participation et l'égalité entre les sexes de 1 000 garçons et filles soumis à l'une des pires formes de travail des enfants, notamment le commerce de rue, l'agriculture commerciale ou l'exploitation sexuelle. Grâce à ce projet, les services fournis par le système d'éducation et les réseaux familiaux seront renforcés.	Gouvernement du Canada	494 437